

Observation n°302 (Web)

Anonymous

Déposée le 25 juillet 2019 à 15h44

- Afin de faciliter l'installation de maraîchers ou le développement du maraîchage dans les secteurs possédant des caractères hydrologiques et de qualité des sols propices à leur développement, tels que les fonds de vallons et abords de cours d'eau , il serait souhaitable que le règlement du PLUI soit corrigé de manière à permettre les serres de type tunnels maraîchers (plastique et démontables) de pleine terre sans limite de surface dans les zones N et les zones Nr. L'écriture actuelle du PLUI laissant penser qu'ils sont limités aux exploitations existantes à la date d'approbation du PLUI.
- Afin de faciliter les « activités de diversification » des exploitants agricoles il serait nécessaire de permettre également les activités « pédagogiques » en tant qu'activité de diversification, aussi bien pour les exploitations existantes à la date d'approbation du PLUi que les exploitations futures à créer.
- Alors que les aménagements nécessaires à l'activité agricole inférieurs à 50 m² sont autorisés en zone Nr, il serait nécessaire de les autoriser également en zone N pour les exploitations existantes et les exploitations futures.